

Architecture

Un effectif stable d'étudiants dans les écoles nationales supérieures d'architecture

Le réseau des vingt écoles nationales supérieures d'architecture sous tutelle du ministère de la Culture forme chaque année environ 20 000 étudiants qui se destinent aux métiers de l'architecture : architecte, paysagiste, designer, urbaniste ou encore programmiste. Durant l'année universitaire 2023-2024, les écoles nationales supérieures d'architecture comptent 19 000 étudiants, dont 63 % d'étudiantes et 15 % d'élèves étrangers parmi leurs effectifs.

Les études d'architecture dans ces écoles nationales supérieures sont organisées en trois cycles. En 2023-2024, le premier cycle de trois ans qui conduit au diplôme d'études en architecture était suivi par 8 800 étudiants ; le deuxième cycle de deux ans qui conduit au diplôme d'État d'architecte (DEA) était suivi par 6 900 étudiants. À l'issue de ce deuxième cycle, une formation complémentaire professionnalisante, d'une durée d'un an et pouvant être suivie à tout moment de la carrière professionnelle de l'architecte, conduit à l'habilitation à l'exercice de la maîtrise d'œuvre en son nom propre (HMONP) et permet l'inscription au tableau de l'Ordre des architectes. En 2023-2024, 1 700 personnes suivaient cette formation. D'autres formations post-deuxième cycle mènent à des diplômes de spécialisation et d'approfondissement, avec quatre mentions : maîtrise d'ouvrage (formulation de la commande et conduite de projet), projet urbain, risques majeurs et architecture et patrimoine ; elles étaient suivies par 300 personnes cette année-là.

Un accès rapide au premier emploi pour les diplômés d'architecture

La transition entre l'obtention du diplôme supérieur et le premier emploi s'avère relativement rapide en architecture, davantage que dans d'autres domaines de l'enseignement supérieur Culture¹. En 2024, trois ans après l'obtention de leur diplôme, 89 % des diplômés en architecture² sont en activité. Parmi les diplômés qui ont exercé au moins une activité au cours des trois ans qui ont suivi l'obtention de leur diplôme, 92 % ont accédé à leur premier emploi en moins d'un an, et 63 % ont accédé à leur emploi immédiatement après leur diplôme. On observe un accès à l'emploi plus rapide chez les titulaires d'une habilitation à la maîtrise d'œuvre en son nom propre (90 % dans les six mois) que chez les détenteurs d'un diplôme d'État (77 %).

Les jeunes diplômés exercent principalement dans les deux domaines suivants : la conception architecturale (63 % des titulaires de DEA et 79 % des HMONP) et la réhabilitation et l'entretien des bâtiments (respectivement 42 % et 51 %). La répartition du statut professionnel des diplômés en architecture montre une prédominance significative des salariés du secteur privé, particulièrement parmi les diplômés DEA où 77 % sont salariés, comparé à 54 % pour les HMONP. Cette différence peut refléter une propension plus grande des diplômés HMONP à entreprendre

1. L'enseignement supérieur Culture désigne le réseau constitué d'une centaine d'établissements d'enseignement (pour la plupart publics) dans les domaines de l'architecture et du paysage, des patrimoines, des arts plastiques et du design, du spectacle vivant, du cinéma et de l'audiovisuel.

2. Ces données ne concernent que les titulaires du DEA (niveau master) et de l'HMONP, ce qui explique que les résultats peuvent différer de ceux de la fiche « Enseignement supérieur Culture et insertion des diplômés ».

ou à occuper des postes de direction, comme en témoignent les taux plus élevés de micro-entrepreneurs (17 %), d'associés (6 %) et de chefs d'entreprise, avec ou sans salariés (16 %).

Près de quatre jeunes diplômés sur dix (38 %) déclarent percevoir un revenu annuel compris entre 20 000 et moins de 30 000 euros annuels. Les diplômés HMONP tendent à avoir des revenus plus élevés, 37 % d'entre eux gagnant plus de 30 000 euros, contre seulement 23 % des DEA. À l'autre extrémité de l'échelle des revenus, 12 % des diplômés d'une habilitation et 14 % des diplômés d'État disposent d'un revenu annuel inférieur à 15 000 euros (graphique 1).

Des profils d'architectes différents selon le statut sous lequel ils exercent leur profession

L'architecture renvoie d'abord au métier d'architecte, qui se divise en deux catégories socioprofessionnelles distinctes en fonction du statut d'emploi : salarié ou indépendant. Les architectes libéraux (code 312 F de la nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles [PCS] de 2003 et code 31B6 de celle de 2020) regroupent les professionnels diplômés, travaillant seuls ou en groupe sous statut d'indépendant, chargés de concevoir des édifices, d'en dresser les plans et d'en organiser la construction et l'aménagement, en conformité avec les règlements de construction et d'urbanisme. Ils contrôlent l'exécution des travaux et assistent le maître d'ouvrage lors de la réception et du règlement. Les maîtres d'œuvre et urbanistes sont également inclus dans cette classe s'ils sont indépendants.

Les architectes salariés (code 382B de la nomenclature des PCS de 2003 et code 38C2 de celle de 2020) sont employés dans le secteur privé, exercent leur activité auprès d'un confrère, au sein d'une agence d'architectes ou d'une entreprise. Leur activité est d'assurer ou de participer à la conception des travaux, de réaliser la surveillance de l'exécution de ces derniers, puis d'assister le client (ou le responsable des questions immobilières de leur entreprise) dans la réception de l'ouvrage. Les professions d'architecte d'intérieur, d'architecte décorateur, de géomètre et d'urbanistes – s'ils sont salariés – sont également incluses dans cette classe.

En 2023, près de 67 100 actifs se déclarent architectes (voir fiche « Emploi culturel »). Parmi eux, 39 % sont architectes libéraux (codes PCS 312 F et 31B6) et 61 % architectes salariés (codes PCS 382B et 38C2). Ces derniers sont plus jeunes : 59 % d'entre eux ont moins de 40 ans contre seulement 28 % des architectes libéraux (tableau 1). La part de femmes architectes est plus élevée parmi les salariés (46 %) que parmi les indépendants (36 %).

Plus de 29 500 architectes inscrits à l'Ordre des architectes exercent en France en 2023

Les architectes inscrits à l'Ordre des architectes sont les seuls professionnels habilités à porter le titre d'architecte et à exercer la maîtrise d'œuvre selon l'article 9 de la loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture. Selon la publication bisannuelle de l'Ordre, *Archigraphie*, depuis 2010, la population des architectes inscrits à l'Ordre est relativement stable, autour de 30 000 actifs, même si l'on observe une légère érosion des effectifs inscrits depuis 2009. En 2023, on compte 1 249 nouveaux inscrits contre 1 240 départs, soit un solde positif de 9 personnes ; il était de 433 en 2021. La hausse des sorties est structurelle depuis 2010, et peut s'expliquer par le vieillissement croissant des architectes de la génération du baby-boom, qui peu à peu partent à la retraite.

Une répartition inégale des architectes sur le territoire

Selon *Archigraphie*, l'Île-de-France est la région qui regroupe le plus grand nombre d'architectes, avec environ un tiers des inscrits à l'Ordre en 2023 (8 700), en baisse de 9 % par rapport à 2021 où l'on y comptait 9 500 architectes. La région Auvergne-Rhône-Alpes tient la deuxième place, avec 3 700 architectes, soit 13 % de l'effectif total en France métropolitaine, suivie de l'Occitanie (2 800 architectes), Provence-Alpes-Côte d'Azur (2 700) et la Nouvelle-Aquitaine (2 600 architectes). À l'opposé, dans certaines régions comme la Bourgogne-Franche-Comté

et le Centre-Val de Loire, les effectifs d'architectes sont plus faibles (respectivement 560 et 500). La Corse est la région métropolitaine qui en recense le moins (300 professionnels). Dans les départements et régions d'outre-mer (DROM), les effectifs sont également réduits : 200 architectes en Guadeloupe, 110 en Martinique, 70 en Guyane, 300 à La Réunion et 30 à Mayotte.

Femmes architectes : une part de plus en plus importante, mais des salaires toujours inférieurs à ceux de leurs homologues masculins

En moyenne, selon *Archigraphie*, la part des femmes inscrites à l'Ordre des architectes progresse de 17 % en 2000 à 34 % en 2023, traduisant une dynamique à la hausse dans un domaine historiquement marqué par une surreprésentation masculine. Chaque catégorie de tranche d'âge enregistre une hausse significative de la représentation féminine. Parmi les moins de 35 ans, la part des femmes progresse de 33 % en 2000 à 52 % en 2023 ; elle augmente de 24 % à 46 % parmi les 35-44 ans, de 12 % à 36 % parmi les 45-54 ans, de 5 % à 27 % chez les 55-64 ans et de 4 % à 13 % parmi les 65 ans et plus.

Cette évolution s'accompagne néanmoins d'un maintien des inégalités en matière de revenus. En 2012, le revenu moyen des femmes architectes s'élevait à 27 554 euros, contre 49 089 euros pour leurs homologues masculins, soit un écart de 21 535 euros. Les revenus moyens ont progressé pour les femmes, atteignant 35 132 euros en 2022, et connu une évolution fluctuante pour les hommes (54 916 euros en 2018, puis 54 265 euros en 2022), mais l'écart reste conséquent, se fixant à 19 133 euros en 2022. Le départ progressif à la retraite des générations masculines plus âgées, qui concentrent encore aujourd'hui des positions mieux rémunérées, pourrait contribuer à réduire cet écart dans les années à venir.

Près de 69 milliards d'euros de travaux suivis par les architectes en 2023

Selon la Mutuelle des architectes français (MAF), en 2023, le montant des travaux suivis par les architectes pour les maîtres d'ouvrage s'élève à 68,6 milliards d'euros, soit une augmentation de 7,3 % par rapport à 2022 ; 73,3 % de ces travaux le sont pour un maître d'ouvrage privé (graphique 2).

Les commandes concernant les travaux neufs représentent environ deux tiers de la commande (67,1 %) en phase avec les huit dernières années. Toutefois, on constate une augmentation de la part de l'entretien et de la réhabilitation dans les commandes (+ 1,2 point par rapport à 2022).

Près de la moitié des logements autorisés en France sont des logements collectifs en 2022

En 2022, 483 400 logements ont été autorisés (+ 23 % depuis 2020) ; les logements collectifs (hors résidence) représentent 49 % des autorisations, les logements individuels purs 28 %, les logements individuels groupés 12 % et les logements en résidence 10 %. Au cours des deux dernières décennies, la part des logements collectifs progresse (+ 12 points depuis 2000) tandis que celle des logements individuels purs diminue (- 21 points). La part des logements individuels groupés reste stable et celle des logements en résidence se maintient ces dernières années autour de 10 % avec une progression de + 6 points depuis 2000. Cette évolution reflète un déplacement progressif des autorisations vers des logements collectifs et en résidence, indiquant une tendance vers une urbanisation et une densification accrue.

Une vingtaine de départements enregistrent une baisse du nombre de projets entre 2020 et 2022, principalement dans le centre de la France, le Nord, ainsi qu'en Seine-Saint-Denis. La Haute-Saône est particulièrement touchée, avec une diminution annuelle de plus de 10 % du nombre de chantiers. Elle est suivie par la Creuse (- 8,5 %), la Haute-Marne (- 4,5 %), le Doubs (- 3 %) et la Meuse (- 2,5 %). Ces départements, déjà caractérisés par un faible nombre d'architectes et une population d'architectes vieillissante, pourraient souffrir d'un manque de

main-d'œuvre disponible pour réaliser les projets ou d'une diminution de la demande pour de nouvelles constructions ou rénovations. En revanche, certains départements connaissent une croissance rapide du nombre de nouveaux projets : les Alpes-de-Haute-Provence avec une augmentation annuelle de 16 %, la Mayenne avec 137 %, la Haute-Loire avec 13 %, le Gard avec 12 % et le Morbihan avec 11 %. Ces départements à forte croissance sont relativement ruraux, certains comptant parfois de grandes villes attractives, tels que la Seine-Maritime avec Rouen, le Calvados avec Caen ou encore le Maine-et-Loire avec Angers.

Les activités d'architecture représentent 9,2 % du poids économique de la culture

Le secteur d'activité « Activités d'architecture » (71.11Z de la nomenclature d'activités françaises) comprend la conception de projets architecturaux, de bâtiments et d'établissement de plans architecturaux, l'urbanisme, l'architecture paysagère et les activités de conseil en matière d'architecture. En 2023, le montant total de la valeur ajoutée des activités d'architecture s'élève à 4,5 milliards d'euros, soit 9,2 % de l'ensemble des branches culturelles (voir fiche « Poids économique de la culture »). En volume, la valeur ajoutée de la branche architecture recule de 11 % entre 2019 et 2023.

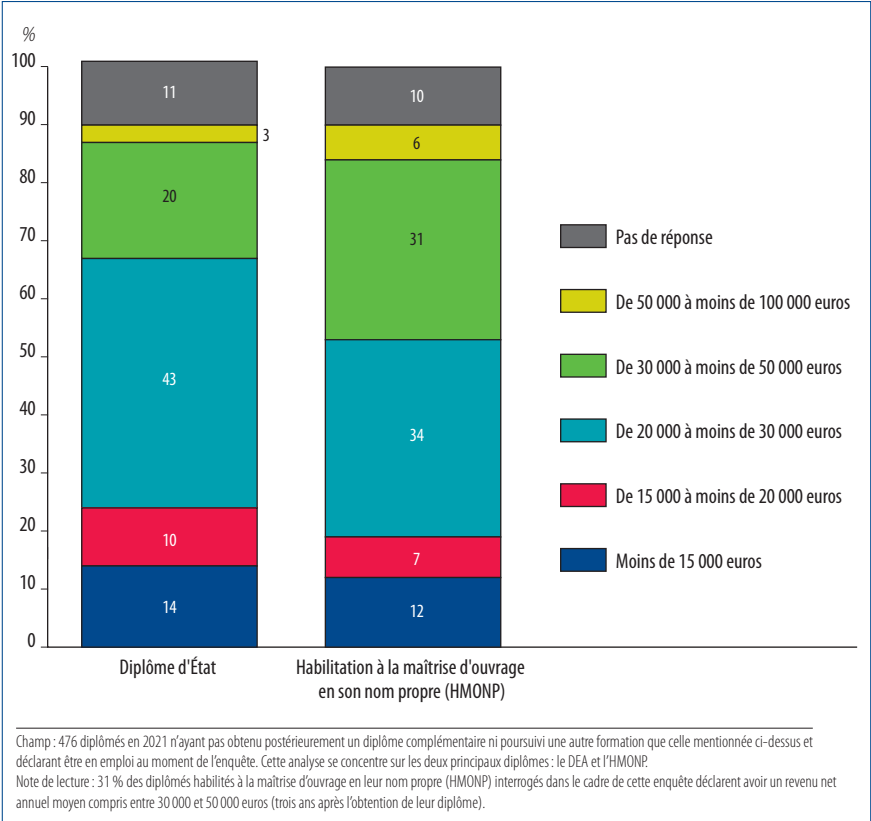
L'Équerre d'argent distingue un projet de réhabilitation en 2024

En 2024, la 42^e Équerre d'argent récompense la réhabilitation de la gare haute du téléphérique du Salève à Monnetier-Mornex (Haute-Savoie) menée par Devaux & Devaux Architectes (DDA) pour le Groupement local de coopération transfrontalière téléphérique du Salève. Dans la catégorie Première œuvre 2024, c'est l'agence Alt174 architecture qui a été récompensée pour la réhabilitation d'une école primaire à Lompret (Nord).

Pour en savoir plus

- Ordre des architectes, *Archigraphie 2024/2026. Observatoire de la profession d'architecte*, 2024
- MAF (Mutuelle des architectes français), *Les chiffres MAF. Le bilan 2023 de l'activité des architectes français* [en ligne], 2024

Graphique 1 – Distribution des revenus nets annuels 2024 des diplômés en architecture en 2021



Source : enquête Diplômés de l'enseignement supérieur Culture (DESC), DEPS, Ministère de la Culture, 2025

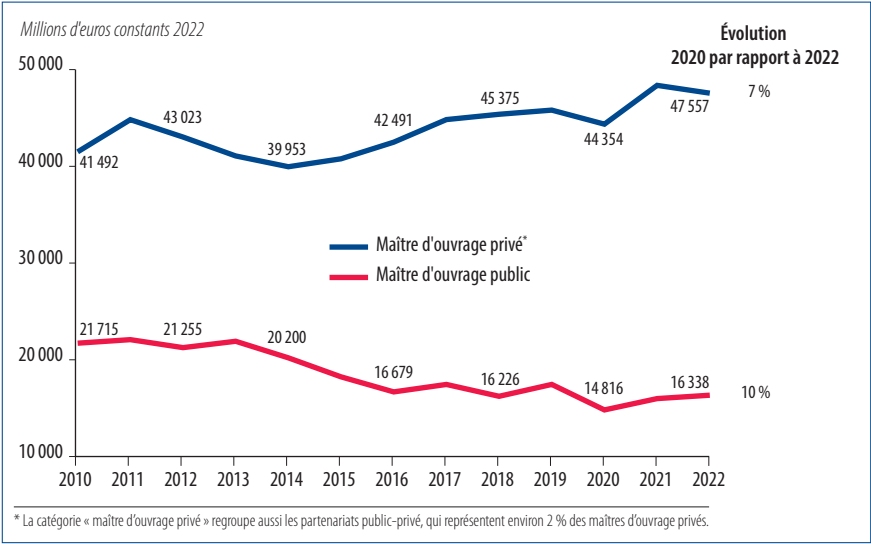
Tableau 1 – Caractéristiques de la profession d’architecte en 2023

En unités et %

	Effectifs	Caractéristiques sociodémographiques (%)				Caractéristiques de l'emploi (%)		
		Femmes	Moins de 40 ans	Bac + 3 ou plus	Résidents en Île-de-France	Non-salariés	Parmi les salariés	
							CDD et autres formes de contrats temporaires	Travail à temps partiel
Architectes libéraux (PCS 2003 : 312 F) (PCS 2020 : 31B6)	26 000	36	28	89	28	100	//	//
Architectes salariés (PCS 2003 : 382B) (PCS 2020 : 38C2)	41 100	46	59	93	49	0	9	9
Ensemble des professions culturelles	779 600	48	45	58	38	39	27	24

Source : Insee, enquêtes Emploi 2022 à 2024 pour la France/DEPS, Ministère de la Culture, 2025

Graphique 2 – Évolution des montants totaux de travaux par type de maître d’ouvrage, 2010-2022



Source : Archigraphie 2024/DEPS, Ministère de la Culture, 2024